

ANNEE SCOLAIRE 2021-2022

Circonscription de Belleville

PROCES-VERBAL du CONSEIL D'ECOLE

ECOLE R.P.I. Aigueperse – Saint Igny de Vers Le Bourg 69790 Aigueperse 69790 Saint Igny de Vers	Date : Lundi 20 juin 2022 Communes Aigueperse – Saint Igny de Vers
--	--

Participants	prénom, nom, fonction
<ul style="list-style-type: none">- Marjorie PINTO (enseignante, directrice de l'école d'Aigueperse)- Marion BERNARD (enseignante, directrice de l'école de Saint Igny de Vers)- Vanessa OCANA (enseignante de CP-CE1)- Alain MORIN (maire de Saint Igny de Vers)- Jean-François ALEXANDRE (maire d'Aigueperse)- Carine LESPINASSE (représentant des parents d'élèves – classe de cycle2 et 3)- Christophe BOUILLLOT (représentant des parents d'élèves – classe de cycle 2)- Emilie JOLIVET (membre du conseil municipal mairie St Igny de Vers)- Julie ROGER (représentante des parents d'élèves – cycle 1)- Séverine CONDEMINE (employée communale - ATSEM)	

Absents excusés	prénom, nom, fonction
<ul style="list-style-type: none">- Mme MEYER (Inspectrice de l'Education Nationale)- Nathanaëlle BOUBY-ROUTIN (représentante des parents d'élèves – classe de cycle 2 et 3)- Isabelle DEAUDON (responsable garderie Aigueperse)- Sabine BAIZET (membre du conseil municipal Aigueperse)- Eric JAMBON (membre du conseil municipal Aigueperse)- Christelle CHAPUIS (employée communale, surveillance dans le car et à la cantine)- Marina LAVENIR (représentante des parents d'élèves – cycle 2)	

Ordre du jour
<ol style="list-style-type: none">1. Validation du procès-verbal du conseil précédent2. Fonctionnement de l'école<ol style="list-style-type: none">a. Coopérative scolaire : consultation sur le montant de la cotisationb. Organisation de la rentrée scolaire de septembre 2022c. Présentation du livret d'accueil (lien école/famille) et du blog du RPId. Liste du matériel scolaire demandé à la rentréee. Préparation des élections des délégués des parents d'élèvesf. Bilan des questions dont a eu à connaître le conseil d'école3. Hygiène et sécurité<ol style="list-style-type: none">a. Retour sur les exercices de sécuritéb. Travaux : demandes, bilanc. Bilan des questions dont a eu à connaître le conseil d'école4. Actions pédagogiques<ol style="list-style-type: none">a. Bilan des actions du projet d'école et perspectives pour 2022-2023b. Bilan des dispositifs d'aidec. Bilan des questions dont a eu à connaître le conseil d'école5. Périscolaire<ol style="list-style-type: none">a. Utilisation des locaux scolaires en dehors des horaires scolairesb. Accompagnement AESH sur temps périscolairec. Bilan des questions dont a eu à connaître le conseil d'école

Rédaction du procès-verbal

1. Validation du procès-verbal du conseil précédent

Les membres du conseil d'école approuvent le procès-verbal du précédent conseil d'école du 10 mars 2022.

2. Fonctionnement de l'école

a. Coopérative scolaire : consultation sur le montant de la cotisation

Les écoles de St Igny et d'Aigueperse sont affiliées à l'OCCE (l'Office Central de la Coopération à l'Ecole) afin de permettre à l'équipe enseignante de gérer plus facilement des petits achats et organiser des sorties pédagogiques.

Cette association est complémentaire de celle du Sou des écoles gérée par les parents d'élèves. Ses ressources proviennent des subventions de la part des mairies, du Sou des écoles et des bénéfiques d'actions de vente comme les pizzas, les photos de classe...

Définie par la circulaire ministérielle du 23 juillet 2008, la coopérative scolaire est un regroupement d'adultes et d'élèves qui décident de mettre en œuvre un projet éducatif s'appuyant sur la pratique de la vie associative et coopérative. La coopérative bénéficie du soutien de l'OCCE en matière éducative, pédagogique, juridique et comptable.

Chaque année, les écoles souscrivent une adhésion à l'OCCE à hauteur de 2.25 euros par enfant et une assurance OCCE/MAIF à hauteur de 0,25 euros soit un total de 2,50 euros/personne.

Une participation de 1 euro par élève est demandée à chaque famille.

Les membres du conseil d'école approuvent ce montant.

b. Organisation de la rentrée scolaire de septembre 2022

Les effectifs

A St Igny de Vers, Mme Marion BERNARD assurera la classe de cycle 1

Effectif de la classe de maternelle

CYCLE 1	TPS	PS	MS	GS
21	3	4	8	6

Mme Vanessa OCANA assurera la classe de cycle 2. Elle sera complétée pour une journée par semaine par un enseignant qui n'est pas encore nommé sur l'école.

Effectif de la classe de CP-CE1

CYCLE 2	CP	CE1
19	6	13

A Aigueperse, Mme Marjorie PINTO assurera la classe de cycle 2 et cycle 3.

Effectif de la classe de CE2-CM1-CM2

CYCLE 3	CE2	CM1	CM2
21	11	4	6

L'effectif du RPI s'élève à 61 élèves.

Les horaires

Les horaires des deux écoles restent inchangés.

ANNEE SCOLAIRE 2021-2022

c. Présentation du livret d'accueil (lien école/famille)

Ce livret est montré numériquement aux nouvelles familles et les informations qu'il contient sont disponibles sur le blog : <https://rpi-aigueperse-saint-ign-y-de-vers.blog.ac-lyon.fr/>

d. Liste du matériel scolaire demandé à la rentrée

A St Igny,

En maternelle :

- 1 cartable
- 1 paire de chaussons (marqués à son prénom) qui tiennent bien au pied
- 1 tablier de peinture à manches longues (une vieille chemise ample fait l'affaire)
- 1 grand sac en plastique afin de faciliter le transport du classeur ou du cahier de vie (si le cartable est trop petit)
- 1 photo de sa famille en cas de chagrin ou pour se rassurer
- photos de l'enfant (naissance, 1 an, 2 ans... qui illustrent les grandes étapes de sa vie (format papier ou numérique) : seulement pour les nouveaux élèves
- 1 change complet pour tous (slip, chaussettes, pantalon, T-shirt) dans un sac à part
- 1 paire de bottes de pluie

En CP-CE1 :

- 2 boîtes de mouchoirs
- un tablier ou un vieux vêtement pouvant servir de tablier de peinture (avec des manches longues) marqué au nom de l'enfant
- une paire de chaussons
- un petit chiffon pour l'ardoise
- une trousse vide pour ranger le matériel qui sera distribué à la rentrée (gomme, crayon, ciseaux...)
- une 2^{ème} trousse avec des crayons de couleurs et des feutres marqués au nom de l'enfant
- un cartable suffisamment grand pour contenir du matériel format A4
- une gourde marquée au nom de l'enfant

En **CP**: le cahier de texte est fourni par l'école.

En **CE1** : vous pouvez utiliser celui de CP s'il n'est pas terminé et s'il est en bon état ou apporter un nouveau cahier de texte.

A Aigueperse :

- un agenda (une date par page, **pas de cahier de texte**)
- une trousse **vide** à conserver en classe
- 2 boîtes de mouchoirs
- une paire de chaussons
- un petit chiffon
- une gourde ou une bouteille en plastique
- un cartable suffisamment grand pour contenir du matériel format A4
- un tablier à manches longues ou un vieux t-shirt à manches longues (pour les arts visuels)
- un trieur rigide avec minimum 8 onglets

Le matériel nécessaire (crayons, cahiers, fichiers...) est fourni par l'école.

Il est demandé aux familles de bien vouloir étiqueter le matériel de leur enfant à leur nom.

Nous rappelons que tout ce qui n'est pas indiqué dans cette liste sera fourni par l'école, il n'est donc pas utile de l'acheter. Dans une logique économique et écologique, il ne faut pas hésiter à réutiliser le matériel en bon état.

e. Préparation des élections des délégués des parents d'élèves

Les élections des parents d'élèves se déroulent dans les écoles primaires tous les ans, avant la fin de la septième semaine de l'année scolaire

Pour les élections 2022, la date n'est pas encore connue.

Chaque parent est électeur et éligible sous réserve qu'il soit détenteur de l'autorité parentale. Il ne dispose que d'une voix quel que soit le nombre de ses enfants inscrits dans le même établissement.

Le vote est personnel et secret. Il aura désormais lieu uniquement par correspondance.

Dans le premier degré, le conseil d'école :

- adopte le projet d'école
- établit le projet d'organisation de la semaine scolaire
- vote le règlement intérieur de l'école
- donne son avis sur toutes les questions concernant le fonctionnement de l'école (dont les activités périscolaires, la restauration scolaire, les actions pédagogiques et l'utilisation des moyens)
- donne son accord sur l'organisation d'activités complémentaires.

Le nombre de représentants des parents d'élèves élus au conseil d'école est égal à celui des classes de l'école. Ils sont élus pour la durée de l'année scolaire.

3. Hygiène et sécurité

a. Sécurité : retour sur les exercices de sécurité (incendie, PPMS attentat/intrusion)

Le second exercice alerte incendie s'est bien déroulé. Il n'y a rien d'autre à signaler. Les registres de sécurité et PPMS sont présents dans les 2 écoles et sont consultables sur rendez-vous.

A Aigueperse et à Saint Igny, les extincteurs de l'école ont été vérifiés en mai et juin 2022 par Mr JANIN.

b. Travaux : demandes, bilan

A Saint Igny de Vers : le parc à vélos et autres engins « roulants » sera à vérifier pour la rentrée (crevaisons, guidons sans protection...). La structure du toboggan a été interdite aux enfants car les marches des escaliers sont trop dangereuses. Le bois qui entoure le bac à « sable » doit être repris (vis qui dépassent). Le portail d'entrée n'est pas assez haut pour empêcher une intrusion d'un adulte et la serrure vieillissante s'est déjà bloquée une fois (avec la chaleur, le métal travaille beaucoup). Le grand portail vers le jardin reste toujours difficile à fermer et à ouvrir.

A Aigueperse :

L'école d'Aigueperse est vieillissante et en mauvaise état. Nous aimerions discuter avec la mairie de la possibilité de rénover l'école afin de fournir aux élèves un environnement de travail correct.

Les priorités sont les suivantes :

- changement des robinets et des lumières dans la BCD
- libérer l'issue de secours en cas d'incendie, ce qui implique de décaler ou de changer de place le tableau ainsi que le bureau. Ces modifications entraîneront également la nécessité de revoir les branchements (ordinateur, rétroprojecteur, internet).
- le local appartenant aux locataires
- le seuil de la porte de la classe (risque de blessure et porte qui frotte avec l'humidité).

ANNEE SCOLAIRE 2021-2022

4. Actions pédagogiques

a. Bilan des actions du projet d'école et perspectives pour 2022 -2023

Axes du projet d'école	Projets
<p>Parcours maternelle</p> <ul style="list-style-type: none"> - Accompagner le jeune enfant et sa famille dans son appropriation de son « métier » d'élève 	<p>Participation de la classe aux semaines de la maternelle :</p> <p>A cause du Covid, les semaines de la maternelle qui se déroulent habituellement en janvier ont été décalées en mai. De part l'emploi du temps déjà fortement consacré à la classe découverte, la classe n'a pas participé à ce projet pour cette année scolaire.</p>
<p>Parcours de réussite scolaire</p> <ul style="list-style-type: none"> - Renforcer la continuité des apprentissages et la cohérence verticale des enseignements de la maternelle au CM2 	<p>La plus chouette des gazettes : Réduction du format du journal du RPI : 1 page par cycle (format pdf), pas de rubriques définies au préalable, reflet du travail en classe : une parution cette année.</p> <p>Harmonisation d'outils communs aux 3 cycles :</p> <p>classeur culturel pour toutes les classes du RPI qui regroupe les rencontres : artistes, techniques, domaines, etc...</p> <p>Projet en lecture « le prix des incorruptibles »</p> <p>Les élèves de CE2-CM1-CM2 participent au « prix des incorruptibles ». Ils ont pu découvrir et lire les 5 livres proposés. Ils ont voté au mois de mai et ont choisi leur livre préféré dans chacune des sélections. Un diplôme leur a été remis à l'issue de ce projet La classe est déjà inscrite pour le 34ème prix des incorruptibles l'année prochaine avec la sélection CE2-CM.</p> <p>Liaison école collège</p> <p>Cette année, aucune visite du collège n'a eu lieu.</p> <p>Les élèves de CM2 ont participé à un rallye-lecture. A la suite de cela, un travail a été mené avec Mme JULLIAN, professeur documentaliste au collège de Monsols. Ce travail consistait à élaborer un booktube.</p> <p>Les portes ouvertes du collège de Monsols ont lieu le 10 juin et ont permis d'accueillir les futurs élèves de 6^{ème} et leurs parents.</p> <p>Liaison maternelle-CP</p> <p>Les CE1 iront visiter leur future classe le vendredi 24 juin et seront remplacés dans leur classe par les GS. Pendant plusieurs après-midis à partir du 27 juin, les grandes sections iront dans la classe de CP-CE1 et les CE1 seront accueillis en maternelle.</p> <p>Les CE2 iront visiter leur future classe le 24 juin. Les CM2 seront alors accueillis en maternelle pour équilibrer les classes.</p>
<p>Parcours citoyen et éco-citoyen</p> <ul style="list-style-type: none"> - Former des élèves citoyens, respectueux dans les différents espaces de l'école - Renforcer la liaison école-famille 	<p>Participation aux commémorations Les classes n'ont pas participé aux commémorations cette année scolaire : en novembre pour raison sanitaire et au mois de mai à cause du départ imminent pour la classe découverte.</p> <p>Collaboration entre le RPI et la maison de retraite La Boissière</p> <p>Les élèves d'Aigueperse iront à la Boissière le mardi 5 juillet pour une après-midi jeux de société avec les résidents.</p> <p>Permis piéton</p> <p>Les élèves d'Aigueperse passent cette année le permis piéton. Cela est possible grâce à l'intervention d'un gendarme de Fleurie.</p> <p>Il se déroule en 3 temps:</p> <ul style="list-style-type: none"> -présentation du permis par le gendarme (mai) -préparation en classe du permis (mai-juin) -passation du permis par le gendarme pour chaque élève de la classe le 24 juin. <p>Fédération de pêche de la Loire</p> <p>La classe d'Aigueperse a participé à une animation sur la loutre et le castor</p> <p>La classe de CP CE1 sur les petites bêtes de la rivière. Après avoir attrapé, observé et relâché des petites bêtes dans la rivière, une fresque a été construite avec les élèves et a été exposée à la kermesse.</p> <p>Sytraival</p> <p>La classe d'Aigueperse a participé à une animation sur le gaspillage alimentaire</p>

ANNEE SCOLAIRE 2021-2022

	<p>Conseil de vie des enfants du RPI En raison du contexte sanitaire et de l'impossibilité de brasser les élèves, puis à cause du départ en classe découverte, aucun conseil de vie n'a eu lieu cette année.</p> <p>Le « Jardin » Dans les deux écoles, nous avons continué à entretenir les extérieurs. La cour de l'école à Saint Igny a été fleurie et les élèves d'Aigueperse ont fait quelques plantations. A Saint Igny, un poulailler aux normes sanitaires a accueilli 2 poules. Malheureusement, la vieillesse et une fouine les ont décimés. Notre thème de travail s'éloignant de celui des animaux, nous ferons une pause dans ce projet. Élevage de coccinelle en CP-CE1 et de papillon en maternelle.</p> <p>Projet écran Les élèves d'Aigueperse participent en cette fin d'année à un projet sur les écrans proposé par le VHB. Ce projet se décline en plusieurs volets: -animation en classe par les animatrices du VHB -défi 10 jours sans écran -activités en classe</p> <p>Correspondance avec les classes du RPI Propières Saint Clément de Vers Elle a bien fonctionnée pour les 3 classes tout au long de l'année scolaire. La classe découverte a permis la rencontre entre les correspondants.</p> <p>Classes découvertes Ces classes découvertes se sont bien déroulées. Les apprentissages prévus lors de l'élaboration de ce projet ont été bien mis en place. Nous avons présenté un diaporama de photos pendant la kermesse et un livre souvenir de photos est proposé à la vente aux parents qui souhaitent l'acheter. Nous remercions les mairies et le Sou des écoles pour leur aide financière.</p>
<p>Parcours d'éducation artistique et culturelle</p> <ul style="list-style-type: none">- Développer le goût de la culture et la curiosité des élèves, favoriser les pratiques et l'acquisition de connaissances.	<p>Chorale Les cycles 1 et 2 ont essayé de se retrouver quand cela était autorisé dans le protocole sanitaire. 4 chants en commun ont été proposés pendant le spectacle de la kermesse</p> <p>Kermesse : La kermesse a eu lieu le 17 juin. Nous remercions la mairie de Saint Igny pour leur assistance technique et pour les parents qui ont organisé l'après-spectacle. Nous pensons avoir fourni un spectacle de qualité même si nous n'avons eu que très peu de retour de la part des parents. C'est aussi un constat fait après la classe découverte.</p>

Perspectives pour l'année prochaine :

- Les actions liées au projet d'école vont être poursuivies.
- Projet piscine : les élèves de GS, et de cycles 2 et 3 auront des séances de piscine la semaine du 19 au 23 juin. Le nombre d'accompagnateurs qui seront agréés est dès à présent suffisant. Les mairies prennent en charge le financement. Nous les remercions.
- Pour les élèves d'Aigueperse : projet "Développement des compétences psychosociales" en partenariat avec l'association ADES. Ce projet a été proposé par la circonscription et se déroulera sur 3 ans.
- Les deux classes de Saint Igny s'appuieront sur le programme « Atole » développé par le chercheur J.P. Lachaux. C'est un programme de découverte et d'apprentissage de l'attention en milieu scolaire, pour apprendre l'ATTention à l'écOLE (« ATTentif à l'écOLE).
- Les enseignantes utiliseront le thème des Arts comme fil directeur des apprentissages pour l'année 2022-23.
- Les trois classes participeront au dispositif « École et cinéma ».

b. Bilan des dispositifs d'aide

6 enfants ont des dossiers MDPH (validés ou en cours) et 5 sont suivis par une AESH. Cette année scolaire, 2 AESH intervenaient à Saint Igny et 1 sur Aigueperse.

Des PPRE (Projet personnalisé de réussite éducative) ont été rédigés pour 5 élèves en cycle 2 et 2 élèves en cycle 3.

L'aide personnalisée a bénéficiée à :

ANNEE SCOLAIRE 2021-2022

- 7 élèves de maternelle (projet vocabulaire – numération et usage du numérique pour les GS)
- 10 élèves de cycle 2
- 10 élèves de cycle 3.

5. Périscolaire

a. Utilisation des locaux scolaires en dehors des horaires scolaires et bilan

Garderies

A Aigueperse, une garderie a lieu tous les jours de 8h15 à 8h45 et de 16h30 à 17h. Elle est assurée par Isabelle Deaudon.

En moyenne, 4 élèves sont présents le matin et le soir.

A St Igny, les différentes garderies se déroulent avec satisfaction. De 17h à 18h, les lundis, mardis et jeudis, Sylvie Teluob accueille environ 7 à 12 enfants. Le mercredi matin de 8h30 à 12h, ce sont entre 4 et 11 enfants qui sont gardés par Séverine Condemine.

Les autres garderies gratuites permettent le fonctionnement du RPI et les transitions avec les navettes du car et la cantine.

Dans les 2 écoles, l'utilisation des locaux scolaires est libre, les élèves sont dans la salle BCD ou dans la cour. Ils accèdent à la classe pour récupérer leurs affaires scolaires.

Cantine scolaire

L'organisation de la cantine scolaire, avec deux services, est reconduite l'année prochaine.

Le temps accordé pour le deuxième service est remis en cause. Une demande de réunion conjointe entre mairies, Sou des écoles, personnels et enseignantes est demandée. La mairie de St Igny se charge de l'organiser.

b. Accompagnement Aesh sur temps périscolaire

Une élève, habitant la commune d'Aigueperse et étant scolarisée dans une classe de l'école de Saint Igny de Vers au sein du Regroupement Pédagogique Intercommunal RPI Aigueperse Saint Igny de Vers bénéficie d'une attribution par la CDAPH d'une aide humaine individuelle aux élèves handicapés de 27h dont 6 heures de temps de cantine.

Pour cette année scolaire, l'emploi du temps de l'Aesh a été organisé avec un temps de présence à la cantine financé sur les heures AESH éducation nationale.

Cette élève entre au CP. Son accompagnement au CAMSP se termine et son temps de présence à l'école sera certainement de 24h plein + temps de cantine pour les 4 jours de scolarité. Dans la dernière ESS du 15 avril, il a été spécifié : "A l'école, l'enfant aurait besoin d'un accompagnement humain plus important : temps scolaire (24h) et temps de cantine (8h)."

Dans l'attente d'une modification éventuelle du taux horaire d'accompagnement, la mairie doit financer 6 h de temps cantine.

Son AESH accepte de l'accompagner durant le temps de cantine. Un contrat de travail sera rédigé. Les mairies doivent se mettre d'accord concernant le financement de ces heures supplémentaires.

La séance est levée à 19h30.

Marion BERNARD **directrice d'école**

Date: 20 juin 2022

Signature



Marjorie PINTO **secrétaire de séance**

Date : 20 juin 2022

Signature

